

LES ACTIFS INCORPORELS : UNE ARME MARKETING ET JURIDIQUE

Donner prise, protéger et conforter ce qui ressort de la créativité de l'homme, telle est la vision des droits de propriété intellectuelle d'Agnès Doyen et Manuel Roche, Conseils en Propriété Industrielle et associés du cabinet INSCRIPTA à Paris. Ils accompagnent les entreprises dans leurs stratégies de protection et valorisation des droits de propriété intellectuelle, sources de richesse. A l'occasion de l'ouverture d'un second établissement à Tours, ils donnent leur conception de leur métier.



« L'anticipation, le pragmatisme et la maîtrise budgétaire représentent nos trois axes de travail principaux », souligne Manuel Roche, Conseil en Propriété Industrielle. « Nous sommes en contact étroit avec nos clients. Ils savent qu'ils peuvent nous consulter à tout moment et dans l'urgence, avant le lancement d'un nouveau produit, au moment de choisir une nouvelle marque, ou pour formaliser les conditions de distribution en France comme à l'étranger ou encore lors de l'embauche d'un créatif ou d'un ingénieur. La propriété industrielle est présente à tous les niveaux. Nous cherchons à savoir ce qu'ils font en permanence afin de les aiguiller au mieux », poursuit-il. En amont, lui et son associée Agnès Doyen réalisent un audit destiné à dresser un état des lieux des solutions de protection et de défense existantes et à évaluer les besoins en matière de propriété industrielle. INSCRIPTA établit ensuite une consultation « sur - mesure » comprenant plusieurs niveaux de propositions à mettre en œuvre, classées par ordre d'urgence et d'importance pour identifier, préserver et sécuriser les droits et intérêts de l'entreprise tant en interne que sur son marché et par rapport à ses concurrents. La propriété intellectuelle et industrielle est une

discipline extrêmement complexe aux évolutions constantes. « Nous tenons un discours pragmatique et pratique adapté aux besoins de l'entreprise. Nous gardons la technicité pour nous. » Elaborer une stratégie de protection et valorisation des droits de propriété intellectuelle suppose un budget. « Nous soumettons en toute transparence un devis précis de nos honoraires et proposons également des prestations forfaitaires à l'année ou au mois, le tout en prenant en considération les contraintes budgétaires de nos clients », souligne Agnès Doyen. Les domaines d'intervention d'INSCRIPTA recouvrent, en France comme dans le monde entier, les droits d'auteur, de marque et autres signes distinctifs de l'entreprise comme les dénominations sociales, noms commerciaux, les noms de domaine, les brevets et les modèles. La société a fait le choix d'être « un cabinet très réactif caractérisé par une très forte spécialisation ».

>> « Constituer des droits pour garder un avantage concurrentiel »

Construire une stratégie de protection, valorisation et défense aide les entreprises à prendre de l'avance sur leurs

concurrents, se protéger de leurs attaques et engendrer des revenus. « Etre leader ou innovant dans un secteur d'activité suscite la convoitise, qui se traduit souvent par des actes de contrefaçons ou de parasitisme. Il s'agit d'avoir les moyens juridiques de stopper rapidement ces copies et de conserver sa légitimité et son authenticité aux yeux du public », ajoute-t-elle. Déposer ne signifie pas divulguer. Ainsi, une innovation cosmétique peut-elle faire l'objet de plusieurs dépôts de brevets, dont le contenu ne sera pas dévoilé pendant 18 mois, qui confèrent une légitimité technique au produit et aide à son marketing, « Cela peut dissuader des concurrents de s'aventurer sur le même terrain pendant cette période », précise Manuel Roche. Leurs clients sont constitués par des PME, par des grandes entreprises (groupes internationaux, associations, etc.) publiques ou privées, par des particuliers, dans tous types d'activités commerciales, artistiques et industrielles. Les associés collaborent avec un réseau international de partenaires aux compétences complémentaires. Ils représentent leurs clients devant l'INPI en France, l'OHMI pour les marques ou les modèles communautaires et devant l'OMPI pour les marques ou les modèles internationaux. « Nous avons un réseau de confrères dans le monde entier pour déposer des droits localement », indique Manuel Roche. La profession de Conseil en Propriété Industrielle est très réglementée. Agnès Doyen a fondé la société en 2012 à Paris, sur l'aval de la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI) et de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Les deux associés jouissent d'une expérience professionnelle cumulée de plus de 25 ans dans ce domaine. ■